



## Signalement enfant en danger, démarches ?

Par **lulu**, le **22/12/2011** à **23:21**

Bonjour, une assistante sociale et médecin scolaire dans le cas d'un signalement d'un enfant en danger, ont-elles le droit d'interroger celui-ci sans rendez-vous préalable et sans prévenir les parents, alors que l'équipe éducative (professeurs) auprès desquels elles se sont renseignées, leur ont fait part, à l'unanimité qu'il n'y avait pas de problèmes chez lui. Quelles sont les procédures et déroulement légal dans ce cas-là ? comment auraient-elles dû procéder dans ce cas-là ? Dans le cas où la procédure n'est pas régulière, quel recours a-t-on pour cet abus de pouvoir dont l'enfant et nous-même sommes victimes. Merci

Par **pat76**, le **27/12/2011** à **17:40**

Bonjour  
Vous saisissez le Juge des enfants et vous voyez également avec le responsable de l'établissement scolaire.